

Le démantèlement de la direction des bibliothèques et de la lecture publique

Action de l'A.B.F. : juillet-octobre 1975

Au seuil des vacances nous apprenions par la presse, la décision prise le 2 juillet au Conseil des ministres, de supprimer la D.B.L.P. et de scinder les bibliothèques qui en dépendent entre le Secrétariat d'état aux universités et celui de la culture. La

nouvelle était d'autant plus étonnante que la veille même de ce Conseil, le Bureau de l'A.B.F. était reçu par M. Camus, Conseiller au Cabinet du Président de la République et défendait, une nouvelle fois, l'unité organique de la D.B.L.P. et la nécessité d'en développer les crédits et le personnel.

Deux **Notes d'informations** en juillet et en octobre ont informé les adhérents de l'A.B.F. des démarches entreprises par le Bureau national — avec les représentants des autres associations professionnelles (A.D.B.U. et A.E.N.S.B.) — pour protester contre une décision jugée par tous arbitraire et rétrograde : à la Présidence de la République (4 juillet), au Secrétariat d'état aux universités (8 juillet), à Matignon (10 juillet). Au cours de ces entrevues la délégation a vivement protesté contre la scission des services de la D.B.L.P., l'A.B.F. ayant toujours affirmé son attachement à l'unité organique des bibliothèques. Sans défendre un conservatisme périmé, il est certain qu'une meilleure efficacité du service public de la lecture ne peut être réalisée que par une structure rationnelle gérant l'ensemble des bibliothèques. Les résultats de la D.B.L.P. depuis 1945 en sont la meilleure preuve. Il est certain que les bibliothèques ont plus de rapports entre elles qu'avec le commerce du livre. Parallèlement, les syndicats organisèrent leurs protestations. Contacté début août — ainsi que les syndicats — pour solliciter une audience au Secrétariat d'Etat à la culture, le Bureau de l'A.B.F. s'est excusé, se réservant de prendre une décision commune à la réunion du Conseil national du 3 octobre. Cette décision étant positive, une première entrevue avec M. Montassier, chef de cabinet de M. Michel Guy a eu lieu le 8 octobre. Trop hâtive, elle n'a guère fourni d'informations et a été suivie d'une seconde audience le 7 novembre.

En même temps qu'il effectuait ces démarches sur le plan national et en informait les adhérents de l'A.B.F., le bureau soumettait à tous le texte d'une pétition nationale à adresser à la Présidence de la République (10 juillet) et demandait aux présidents des groupes régionaux de l'informer de leurs propres démarches.

A une date pourtant peu favorable par suite de la dispersion qu'entraînent les vacances, les différents groupes de l'A.B.F. ont vivement réagi et organisé, sur le plan régional, une action d'information auprès du public et de protestation auprès des autorités régionales et des élus locaux, en liaison souvent avec les syndicats. Le courrier reçu au secrétariat de l'A.B.F. en témoigne. Nous ont écrit ou nous ont adressé des dossiers parfois copieux les groupes Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine, Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes ainsi que la Bibliothèque de l'Arsenal, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les bibliothèques des Bouches-du-Rhône, la B.M. de Fougères, celles de Grasse, Pau, Poitiers, Saumur, la B.C.P. de la Drôme. Outre la pétition nationale, des pétitions particulières ont été signées dans les bibliothèques de l'Arsenal, de Strasbourg, de Limoges, Nancy, Orléans, Troyes, Nantes, Caen et sans doute dans bien d'autres établissements qui ne nous l'ont pas fait savoir. Il y a eu également une pétition des bibliothécaires d'hôpitaux. Elles ont été envoyées à l'A.B.F. (500 signatures retransmises par l'A.B.F. à la Présidence de la République) ou adressées directement ou par l'intermédiaire des préfets au Président de la République, au Premier Ministre, au Secrétaire d'état aux Universités. Des motions ont été déposées dans les Préfectures ou les Rectorats, des manifestes envoyés aux élus locaux ; des démarches faites auprès d'eux.

Le personnel de bien des bibliothèques a suivi les ordres de grève lancés par les syndicats les 9 et 24 juillet, les 23-24-25 septembre. Là où la grève n'était pas possible les conservateurs ont eu le souci d'informer les lecteurs, tout en constatant qu'il est difficile d'intéresser le public aux conséquences d'une décision qui semble bien technique, comme le souligne notre collègue de la B.M. de Caen. Et pourtant l'information du public par la voie de la presse et de la télévision régionale semble avoir été un des premiers soucis des responsables des groupes régionaux qui ont, un peu partout, envoyé des communiqués aux journaux locaux (bonne documentation au secrétariat de l'A.B.F.), reçu des journalistes, organisé des conférences de presse. Plusieurs de nos collègues ont donné des interviews à la télévision régionale.

Voici ce qui ressort du courrier reçu par l'A.B.F. en juillet et en août.

Depuis septembre et la rentrée parlementaire, parviennent quelques résultats des interventions auprès des autorités locales et des élus : visites aux Préfets régionaux, aux députés (Groupe Champagne-Ardenne, Aquitaine, Normandie, Poitou-Charentes),

réponses des Ministres par l'intermédiaire des députés (une lettre de M. Soisson, une autre de M. Guy à deux députés du Puy-de-Dôme et de Haute-Saône) ; un questionnaire demandé par le Ministre de la Fonction publique (groupe Auvergne) ; des questions écrites ou orales de députés et sénateurs.

Nous remercions vivement tous ceux qui nous ont transmis tous ces renseignements, sollicitons ceux qui ne l'ont pas encore fait. Reste que l'heure est maintenant aux actions de longue haleine pour maintenir, au-delà de la rupture des institutions, l'unité d'une profession dont l'A.B.F., depuis presque 70 ans, a toujours été l'artisan convaincu et dont elle demeure, en préparant des jours meilleurs, le seul signe et garant.